

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14/03/2024

Présents : CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Excusés : BRETIN Anthony.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

9 présents, 9 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Compte administratif et compte de gestion 2023, affectation du résultat

Damien Millet présente le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14700 - LAVIGNY

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-105 605,98		60 564,90		-45 041,08
Fonctionnement	203 893,54	105 605,98	33 386,12		131 673,68
TOTAL I	98 287,56	105 605,98	93 951,02		86 632,60
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	98 287,56	105 605,98	93 951,02		86 632,60

On en retiendra principalement :

- un résultat positif de +86 632,60 €, combinant un excédent de fonctionnement (+131 673,68 €) et un déficit de la section d'investissement (-45 041,08 €)

- l'emprunt lié à l'aménagement de l'appartement communal supplémentaire se rembourse progressivement par l'apport du montant du loyer qui couvre l'annuité du crédit, et sera soldé en 2032.

Par délibération à l'unanimité des 8 votants (par obligation légale M. le Maire ne participe pas au vote), le Conseil Municipal valide la présentation des comptes administratif et de gestion 2023.

Par délibération à l'unanimité des 9 votants, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement à l'excédent de fonctionnement capitalisé.

2 - Proposition budget primitif 2024 et priorisation des projets 2024

M. le Maire présente le budget primitif pour l'année en cours, proposition basée sur les dépenses des années précédentes. Le changement de nomenclature comptable, de la norme M14 à la norme M57, modifie l'imputation de certaines lignes budgétaires sans conséquence majeure mais permet surtout plus de souplesse en cas de surprise et de ligne insuffisamment provisionnée. L'ensemble des chapitres et des articles comptables sont abordés et justifiés à la baisse ou à la hausse par rapport à l'année 2023.

On note ainsi des dépenses en augmentation : frais de telecom avec le passage à la fibre et garantie pro, +12 % pour l'assurance, l'électricité bondit de 6.650 à 9.000 €, et également augmentation conséquente pour la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours de 8.000 à 14.000 € (nouveau mode de calcul décidé par le CD39).

Côté recettes, ventes de bois et loyers des appartements communaux, viennent abonder un budget essentiellement constitué des contributions directes et des dotations d'Etat.

Le budget de fonctionnement présenté s'équilibre à 329 851 €, avec une reconduction des recettes de DGF (Dotation Générale de Fonctionnement versée aux communes par l'Etat) similaire à celles de l'année précédente, en l'ajustant par un virement de l'excédent (71.842 €) à la section investissement.

Le budget d'investissement présenté s'équilibre à 161 132 € avec l'apport de l'excédent de fonctionnement.

Les investissements 2024 sont fortement impactés par le montant des travaux de réparation de la route de Rosnay, environ 20.000 €. Le glissement de terrain survenu début décembre constitue évidemment une mauvaise surprise et un imprévu conséquent à intégrer au budget 2024.

Le SIDEC, via le programme e-lum, finance à 50 % dans la limite d'un coût total de 30.000 € l'amélioration de l'éclairage public avec le passage en led et des programmeurs plus précis et efficaces, laissant augurer une moindre consommation électrique. Un premier chiffrage de la rénovation de la totalité des points lumineux lavinois à rénover - hors rue des Lauzes - reste contenu dans cette enveloppe maximale.

La constitution du dossier de schéma de défense contre l'incendie (DECI) va permettre d'étaler sur plusieurs années la mise en place des réserves d'eau à créer sur le plateau de Rosnay. La rénovation de la toiture de l'église reste à prendre en compte, mais les dégradations sont dorénavant stabilisées. Ces deux dossiers peuvent donc être un peu décalés dans le temps, faire l'objet de chiffrages et d'études plus approfondis pour solliciter l'octroi de subventions et les intégrer au programme d'investissement des années à venir.

Au final, ce sont un peu plus de 60.000 € qui seront investis cette année et permettront la réalisation de l'enfouissement des réseaux rue de la Forge et chemin de Rosnay, de l'écluse consolidée béton en bas de la rue des Lauzes, de la modernisation de l'éclairage public, tout en intégrant le coût des réparations route de Rosnay et en conservant une réserve de précaution, au moins égale à 3 mois de budget de fonctionnement.

Par délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2024, en fonctionnement et en investissement.

3 - Vote des taux et taxes (fonciers et habitation)

La taxe foncière progressera mécaniquement cette année encore, d'au minimum 3,9 % en 2024, par l'augmentation de la base locative décidée par l'Etat. Cette augmentation, qui impacte tous les impôts et taxes qui y sont liés, aura des conséquences sur les dépenses des ménages déjà mises à l'épreuve par le contexte inflationniste encore présent.

Cependant, si la commune dispose d'un budget sain, sa capacité à prévoir des investissements (dont ceux rendus obligatoires) sans recourir à l'emprunt s'amenuise et conduit à ajourner certains projets.

Pour améliorer cette capacité d'investissement sans impacter outre mesure ses habitants à l'année, la commune peut relever le taux communal de la taxe d'habitation des résidences secondaires ou décider de la mise en place d'une taxe sur les logements vacants (THLV jusqu'ici non appliquée à Lavigny).

Rejetée par un vote (3 pour, 7 contre), la possible augmentation sur les résidences secondaires est abandonnée.

L'estimant bénéfique pour l'avenir du village, et dans le but d'inciter les propriétaires à redonner vie aux bâtiments délaissés pour ouvrir ainsi des capacités d'accueil de nouveaux habitants, le Conseil Municipal s'oriente donc vers l'instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants.

Par délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conserver le taux communal des taxes (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Habitations secondaires) à leur niveau actuel, et de réunir d'ici octobre les conditions nécessaires à la mise en place de la THLV dès l'année prochaine.

4 - Dossier DETR et aides aux territoires 39

Programmés sur plusieurs années, les projets d'investissements peuvent ouvrir droit à l'octroi de subventions diverses. Chacune doit être sollicitée à l'avance et son versement est conditionné par la réalisation du projet dans les 18 mois suivant son attribution.

Seront donc préparés et déposés cette année les dossiers de demande de subvention suivants :

- rénovation de la toiture de l'église, subvention DETR pour une réalisation en 2025,
- première tranche du programme DECI (installation d'une première réserve d'eau à Rosnay), subvention DETR et Aides aux Territoires pour une réalisation en 2025,
- rénovation de l'éclairage public, aide du SIDEC (service e-lum, programme Remplacement Vétusté Sécurité) et Fonds Vert pour une réalisation en 2024.

5 - Questions diverses

TRAVAUX

Glissement route de Rosnay, les travaux sont terminés et la route a reçu un revêtement en simple bicouche gravillonné, avant renouvellement ultérieur en enrobé une fois que le tassement naturel aura fait son œuvre.

Balayage de printemps, la société "Balayage 39" doit prochainement procéder au nettoyage des rues principales du village par un camion balayeur. Information sera portée aux habitants (selon les moyens habituels) de la date d'intervention, afin d'optimiser son action en garant leurs véhicules sur les parkings communaux plutôt que dans les rues..

MAIRIE

Voirie "chez les Remondys" à Rosnay, tous les échanges de terrain ont été actés avec les différents propriétaires. Le dossier est dorénavant à l'office de Maître Pommier à Voiteur. A l'issue de la régularisation notariale, la réfection de la voirie sera programmée avec la CCBHS.

Frelon asiatique, dangereux pour la santé humaine quand il défend l'approche de son nid en période d'activité (été, automne), l'installation de ce dernier peut être évitée en piégeant les reines fondatrices au printemps. Brochure d'information et modèle de piège facilement réalisable seront communiqués aux habitants par l'intermédiaire du site communal <https://lavigny-info.fr>

Manifestation Club Alpin Français, le 15 juin prochain le CAF organisera une journée découverte multi activités à la carrière.

Demandes de subvention communale, le club de foot "US Coteaux de Seille" pour son "Tournoi des Jeunes", ainsi que les écoles du RPI Plainoiseau-Montain pour un voyage scolaire d'une semaine au mois de juin, sollicitent une participation financière. Depuis des années la commune a défini une position claire, n'accordant de subvention qu'aux associations domiciliées à Lavigny. Il ne sera donc pas donné suite à ces deux demandes.

Rappel Cartes Jeunes, la commune propose de prendre en charge le coût de la carte Jeunes sous conditions d'avoir résidence principale à Lavigny, d'être âgé d'entre 3 et 26 ans l'année de la demande, et d'en faire la demande dans le délai imparti. Chaque année, l'ouverture de la campagne d'inscription fait l'objet d'une information (panneaux municipaux et diffusion numérique).

STRUCTURES EXTERIEURES

SIA du Val Serin, au terme de différentes études, indications et contre-indications, l'installation de déshydratation des boues d'épuration dans des bacs plantés de roseaux s'implantera sur la parcelle initialement prévue, à proximité immédiate de la station d'épuration.

ComCom Bresse Haute Seille, le budget intercommunal sera une nouvelle fois difficile à équilibrer. On peut donc s'attendre à des sollicitations supplémentaires concernant la contribution des communes et des habitants.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 25 avril 2024 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 40.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 20/03/2024

Le Maire, Luc MICHAUD.

